



Fonds de revenu Colabor
États financiers consolidés
au 31 décembre 2005

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Résultats et bénéfices non répartis consolidés	3
Flux de trésorerie consolidés	4
Bilan consolidé	5
Notes complémentaires	6 - 14

Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts de
Fonds de revenu Colabor

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Fonds de revenu Colabor au 31 décembre 2005 et les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice initial de 187 jours terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/S/ Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 8 février 2006

Fonds de revenu Colabor

Résultats et bénéfices non répartis consolidés

de l'exercice initial de 187 jours terminé le 31 décembre 2005

(en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

	\$
Ventes	221 656
Remises	6 564
Ventes nettes	<u>215 092</u>
Coût des marchandises vendues	216 631
Remises des fournisseurs	16 427
	<u>200 204</u>
Bénéfice brut	14 888
Frais de vente, de distribution et d'administration	6 018
Bénéfice avant frais financiers et amortissements	<u>8 870</u>
Frais financiers	427
Amortissement des immobilisations	532
Amortissement des actifs incorporels	1 652
	<u>2 611</u>
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	6 259
Participation des porteurs de parts sans contrôle (note 12)	2 973
Bénéfice net	3 286
Distributions déclarées	3 007
Bénéfices non répartis à la fin	<u>279</u>
Bénéfice de base et dilué par part (note 18)	<u>0,57</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

Fonds de revenu Colabor

Flux de trésorerie consolidés

de l'exercice initial de 187 jours terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice net	3 286
Éléments hors caisse	
Amortissement des immobilisations	532
Amortissement des actifs incorporels	1 652
Participation des porteurs de parts sans contrôle	2 973
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	11 951
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>20 394</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'une entreprise (note 2)	(54 285)
Immobilisations	<u>(322)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(54 607)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Emprunts bancaires	(7 029)
Distributions versées aux porteurs de parts	(2 514)
Distributions versées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	(2 214)
Remboursements de billets à payer	(8 630)
Dette à long terme	250
Remboursement de dette à long terme	(187)
Émission de parts de fiducie	<u>54 285</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>33 961</u>
Variation nette de la trésorerie et chèques en circulation à la fin	<u><u>(252)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds de revenu Colabor

Bilan consolidé

au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)

	<u>\$</u>
ACTIF	
Actif à court terme	
Débiteurs (note 6)	21 916
Stock	22 504
Frais payés d'avance	183
	<u>44 603</u>
Immobilisations (note 7)	4 049
Actifs incorporels (note 8)	70 048
Écart d'acquisition	13 459
	<u><u>132 159</u></u>
 PASSIF	
Passif à court terme	
Chèques en circulation	252
Emprunts bancaires (note 9)	8 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	21 362
Distributions à verser aux porteurs de parts	493
Distributions à verser aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	434
Remises à payer	6 316
Revenus reportés	263
Billets à payer, sans intérêt	6 195
Versements sur la dette à long terme	468
	<u>43 783</u>
Dette à long terme (note 10)	2 145
Dépôts de garantie (note 11)	468
Participation des porteurs de parts sans contrôle (note 12)	31 199
	<u>77 595</u>
 AVOIR DES PORTEURS DE PARTS	
Compte de capital des porteurs de parts (note 13)	54 285
Bénéfices non répartis	279
	<u>54 564</u>
	<u><u>132 159</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,

/S/ Jacques Landreville
Fiduciaire

/S/ Robert Panet-Raymond
Fiduciaire

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

au 31 décembre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part.)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de revenu Colabor (le « Fonds ») est une fiducie à but restreint, à capital variable et non constituée en société, constituée sous le régime des lois de la province de Québec le 19 mai 2005 dans le but d'acquérir indirectement et de détenir une participation de 53,2 % de Colabor, société en commandite (« Colabor SC »). Colabor SC fait la distribution et la commercialisation de produits alimentaires, de produits liés à l'alimentation et de produits non alimentaires.

Le Fonds a commencé ses activités le 28 juin 2005 et n'avait aucune activité commerciale depuis sa constitution, le 19 mai 2005.

2 - PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

Le 28 juin 2005, le Fonds a réalisé un premier appel public à l'épargne visant l'émission de 5 500 000 parts du Fonds (les « parts ») à 10 \$ chacune pour un total de 55 000 000 \$. Le 20 juillet 2005, les preneurs fermes ont exercé intégralement leur option d'attribution en excédent par l'émission de 275 000 parts supplémentaires à 10 \$ pour un total de 2 750 000 \$. Après la rémunération des preneurs fermes de 3 465 000 \$, le produit net revenant au Fonds a été de 54 285 000 \$.

À la suite du premier appel public à l'épargne, le Fonds a acquis indirectement une participation de 53,2 % de Colabor SC qui exploite les activités de distribution et de commercialisation de produits alimentaires, de produits liés à l'alimentation et de produits non alimentaires récemment achetées de Investissements Colabor Inc. (antérieurement Colabor Inc.) (le « Vendeur ») en contrepartie de 54 285 000 \$ en espèces. La participation restante de 46,8 % de Colabor SC est détenue par le Vendeur sous forme de parts de Colabor SC échangeables. La répartition du prix d'achat a été déterminée comme suit :

	\$
Actif à court terme	57 661
Immobilisations	4 259
Relations clients (a)	64 500
Marques de commerce (a)	7 200
Écart d'acquisition (a)	13 459
Emprunts bancaires	(15 029)
Revenus reportés	(502)
Billets à payer	(14 825)
Autres éléments de passif à court terme	(28 546)
Dette à long terme	(2 550)
Dépôts de garantie	(468)
	<u>85 159</u>
Participation des porteurs de parts sans contrôle (a)	<u>(30 874)</u>
Actif net acquis	<u><u>54 285</u></u>

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

au 31 décembre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part.)

2 - PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE (suite)

- (a) Le Vendeur a transféré la quasi-totalité de ses actifs et passifs à Colabor SC en contrepartie de billets à payer et de parts de Colabor SC. Étant donné que Colabor SC était une filiale en propriété exclusive du Vendeur au moment où le Vendeur a transféré à Colabor SC ses actifs liés à la distribution et à la commercialisation, cette opération a été comptabilisée à la valeur comptable conformément au chapitre 3840 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, *Opérations entre apparentés*, et à l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux n° 145, *Mode de comptabilisation des actifs acquis lors de la création d'une fiducie de revenu*. À la suite de modifications apportées en décembre 2005 à l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux n° 151, *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*, le Fonds a modifié rétroactivement le montant comptabilisé à titre de participation des porteurs de parts sans contrôle. Au moment de l'acquisition, ce poste a été mesuré selon la valeur comptable des capitaux propres de Colabor SC. Maintenant, le montant est égal à la valeur d'échange des parts lors de leur émission. Le Fonds a conséquemment revu sa répartition du prix d'achat afin de refléter le nouvel excédent du prix d'achat sur la valeur comptable de l'actif net. À cet effet, le Fonds a considéré que les parts détenues par les porteurs de parts sans contrôle n'ont pas les mêmes caractéristiques économiques que les parts du Fonds et a donc évalué en conséquence la participation des porteurs de parts sans contrôle.

Les résultats d'exploitation sont consolidés à l'état des résultats depuis la date d'acquisition.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

Ces états financiers incluent les comptes du Fonds et de ses deux filiales, Colabor, fiducie d'exploitation et Colabor, société en commandite.

Constatation des produits

Le Fonds constate ses produits à la livraison de la marchandise, lorsque la vente est acceptée par le client et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

au 31 décembre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part.)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Le Fonds évalue les actifs à long terme pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation font que leur valeur peut ne pas être recouvrable. Si la somme des flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient résulter de l'utilisation et de la cession éventuelle des actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur doit être constatée. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs à long terme sur leur juste valeur.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier, agencements, équipement de l'entrepôt et véhicules de l'entrepôt	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	4 ans
Logiciel d'entrepôt	Linéaire	7 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail de 20 ans

Écart d'acquisition et actifs incorporels

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test annuel de dépréciation ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'entreprise du Fonds avec sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable de l'entreprise excède sa juste valeur, le Fonds compare la juste valeur de tout écart d'acquisition rattaché à l'entreprise à sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée aux résultats pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur de l'entreprise est calculée en fonction de l'évaluation des flux de trésorerie actualisés.

Les actifs incorporels comprennent les relations clients et les marques de commerce. Les relations clients sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie prévue de 20 ans, tandis que les marques de commerce ne sont pas amorties.

Impôts sur les bénéfices

Le Fonds et les entités sous son contrôle ne sont pas assujettis aux impôts sur les bénéfices.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

au 31 décembre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part.)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Bénéfice par part et information sur le nombre de parts

Le bénéfice par part est établi d'après le nombre moyen pondéré de parts du Fonds en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par part est calculé selon la méthode de la conversion hypothétique et tient compte de tous les éléments comportant un effet de dilution.

Rémunération à base de parts

Le Fonds offre, par l'entremise de sa filiale Colabor SC, un régime d'intéressement à long terme (le « régime ») à certains employés. Le Fonds comptabilise, pendant la période d'acquisition des droits, une charge de rémunération établie en fonction de la juste valeur des parts à la date de leur attribution.

Aux termes du régime, les parts seront achetées sur le marché libre au nom des participants au régime et seront inscrites et imputées au coût en réduction de l'avoir des porteurs de parts. Dans les cas où la juste valeur des parts à la date d'attribution est supérieure au prix d'acquisition payé par le Fonds, l'écart est inscrit à titre de surplus d'apport. Dans les cas où la juste valeur des parts à la date d'attribution est inférieure au prix d'acquisition payé par le Fonds, l'écart est inscrit en réduction des bénéfices non répartis.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	\$
Intérêts sur la dette à long terme	74
Intérêts sur les emprunts bancaires	342

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	\$
Débiteurs	4 837
Stock	7 140
Frais payés d'avance	1 081
Comptes fournisseurs et charges à payer	(7 184)
Remises à payer	6 316
Revenus reportés	(239)
	<u>11 951</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts versés s'élèvent à 426 986 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

au 31 décembre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part.)

6 - DÉBITEURS

	\$
Comptes clients (a)	
Clients contrôlés par des fiduciaires	1 293
Autres	15 492
Remises des fournisseurs à recevoir	5 085
Autres	46
	<u>21 916</u>

(a) Un des clients représente 11 % du total des comptes clients.

7 - IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	272	30	242
Équipement de l'entrepôt	1 805	207	1 598
Véhicules de l'entrepôt	735	71	664
Matériel informatique et logiciels	423	100	323
Logiciel d'entrepôt	971	122	849
Améliorations locatives	96	2	94
Logiciel en développement	279		279
	<u>4 581</u>	<u>532</u>	<u>4 049</u>

8 - ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Relations clients	64 500	1 652	62 848
Marques de commerce	7 200		7 200
	<u>71 700</u>	<u>1 652</u>	<u>70 048</u>

9 - FACILITÉS DE CRÉDIT

Les facilités de crédit, dont le maximum autorisé est fixé à 32 030 000 \$, comprennent un crédit d'exploitation de 30 000 000 \$ ainsi qu'un crédit de 2 030 000 \$ pour l'utilisation d'une lettre de garantie. Ces facilités de crédit sont garanties par les débiteurs et le stock et sont renouvelables en juin 2006. Au 31 décembre 2005, la lettre de garantie, d'un montant de 2 028 000 \$, est utilisée relativement à un engagement décrit à la note 17. Le crédit d'exploitation porte intérêt au taux préférentiel (5 % au 31 décembre 2005).

Le Fonds doit respecter un ratio financier stipulé dans la convention de crédit. Au 31 décembre 2005, le Fonds respecte ce ratio.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

au 31 décembre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part.)

10 - DETTE À LONG TERME

	\$
Emprunt, garanti par les immobilisations, taux de base de la banque moins 1,5 % (5,5 % au 31 décembre 2005), remboursable par versements mensuels de 39 000 \$, échéant en juillet 2011	2 613
Versements exigibles à court terme	468
	<u>2 145</u>

En vertu de la convention régissant cet emprunt, le Fonds doit maintenir un ratio financier. Au 31 décembre 2005, le Fonds respecte ce ratio.

Les versements sur la dette à long terme pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 468 000 \$ annuellement.

11 - DÉPÔTS DE GARANTIE

Les dépôts de garantie proviennent principalement des clients. Ils portent intérêt au taux préférentiel (5 % au 31 décembre 2005) et viennent à échéance selon les dispositions prévues aux contrats d'approvisionnement. Les clients ont cédé leurs dépôts en garantie de leurs créances.

12 - PARTICIPATION DES PORTEURS DE PARTS SANS CONTRÔLE

La participation des porteurs de parts sans contrôle représente les parts de Colabor SC échangeables émises au Vendeur à la suite de la transaction expliquée à la note 2. Chaque part de Colabor SC échangeable donne droit à une part spéciale comportant un droit de vote et peut être échangée au pair, en totalité ou en partie, contre des parts (les « droits d'échange »).

Sous réserve des dispositions de blocage décrites subséquemment, le Vendeur peut exercer ses droits d'échange.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

au 31 décembre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part.)

12 - PARTICIPATION DES PORTEURS DE PARTS SANS CONTRÔLE (suite)

Le Vendeur a convenu de s'abstenir de transférer, de nantir, d'échanger contre des parts ou autrement d'aliéner des parts de Colabor SC échangeables pendant une période de 10 ans suivant la clôture (le « blocage »). Nonobstant le blocage, le Vendeur aura le droit, à compter du deuxième anniversaire de la clôture et à chaque anniversaire de la clôture par la suite (collectivement, les « dates de libération »), d'échanger ou d'aliéner un nombre de parts de Colabor SC échangeables en fonction de l'appréciation de la valeur des parts depuis la clôture jusqu'à la date de libération. À chaque date de libération, le Vendeur aura le droit d'échanger ou d'aliéner un nombre de parts de Colabor SC échangeables ayant une valeur égale à 75 % de l'appréciation de la valeur des parts sous-jacentes et un nombre de parts de Colabor SC échangeables ayant une valeur égale à 25 % de cette appréciation sera réservé et libéré tel qu'il est décrit ci-après (les « parts restantes »). L'appréciation de la valeur afin d'établir le nombre de parts de Colabor SC échangeables qui peuvent être échangées ou aliénées à chaque date de libération, le cas échéant, correspondra au nombre de parts de Colabor SC échangeables toujours assujetties au blocage à cette date (à l'exclusion des parts restantes) du Vendeur multiplié par la différence entre le cours des parts à la date de libération et le plus élevé de i) 10 \$ ou ii) du cours le plus élevé à chacune des dates de libération antérieures. À la fin de la période de blocage, le Vendeur aura le droit d'échanger ou d'aliéner la totalité de ses parts de Colabor SC échangeables, à l'exception des parts restantes, lesquelles seront libérées sur une période de cinq ans à compter du onzième anniversaire de la clôture.

		\$
5 087 439 parts de Colabor SC échangeables émises lors du premier appel public à l'épargne du Fonds		30 874
Participation des porteurs de parts sans contrôle pour l'exercice		
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	6 259	
Autres éléments de consolidation	88	
	<u>6 347</u>	
Taux de détention du Vendeur dans Colabor SC	<u>46,8 %</u>	2 973
Distributions déclarées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables		<u>(2 648)</u>
Solde à la fin		<u><u>31 199</u></u>

13 - COMPTE DE CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS

Parts

Nombre illimité de parts conférant un droit de vote chacune. Chaque part est rachetable au gré du porteur au moindre de 90 % du prix moyen pondéré de la part de fiducie au cours des 10 derniers jours au cours desquels les parts ont été négociées sur le marché libre et du cours de clôture du marché à la date de rachat. Tous les rachats sont assujettis à un montant maximum de 50 000 \$ au comptant par mois. Les rachats supérieurs à ce montant seront réglés par la distribution de billets émis par une filiale du Fonds.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

au 31 décembre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part.)

13 - COMPTE DE CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS (suite)

Parts spéciales comportant un droit de vote

Nombre illimité de parts spéciales comportant un droit de vote. Chaque part confère au porteur un droit de vote et est inséparable de la part de Colabor SC échangeable avec laquelle elle a été émise.

	\$
Émises et payées	
5 775 000 parts	54 285
5 087 439 parts spéciales comportant un droit de vote	-
	<u>54 285</u>

Les parts et les parts spéciales comportant un droit de vote ont été émises lors de la clôture du premier appel public à l'épargne du Fonds, tel qu'il est décrit à la note 2.

Régime d'intéressement à long terme

Aux termes du régime d'intéressement à long terme (le « régime ») du Fonds, établi le 28 juin 2005, des parts peuvent être octroyées à certains employés du Fonds en fonction du rendement financier du Fonds par rapport à certains seuils d'encaisse distribuable par part. Le Fonds, ou un fiduciaire nommé pour l'administration du régime, acquerra des parts sur le marché et les détiendra jusqu'à ce que chaque participant en acquiert la propriété. En général, ces parts deviendront acquises de façon égale à raison d'un tiers à chacun des trois premiers anniversaires de l'octroi. Les participants au régime auront le droit de recevoir des distributions sur toutes les parts détenues pour leur compte avant la date d'acquisition applicable. Les parts non acquises détenues par le fiduciaire pour le compte d'un participant au régime seront annulées si le participant démissionne pour quelque autre motif que sa retraite ou est congédié pour un motif valable avant la date d'acquisition applicable. Dans ces cas, les parts feront l'objet d'une vente dont le produit sera remis au Fonds. Les distributions effectuées sur ces parts seront également remises au Fonds. Au 31 décembre 2005, aucune part n'a été octroyée en vertu de ce régime.

14 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Fonds a conclu des contrats d'approvisionnement échéant en 2015 avec des clients. Les ventes à ces clients représentent 88,1 % des ventes du Fonds. Un de ces clients représente 13,8 % des ventes du Fonds.

15 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La majeure partie des remises, soit 6 306 292 \$, est versée au Vendeur au taux de 3 % des ventes effectuées aux clients privilégiés ou aux actionnaires du Vendeur. Ceci est conforme aux différents contrats régissant les relations entre le Fonds et le Vendeur à la suite de la transaction décrite à la note 2. Ces contrats sont en vigueur jusqu'en 2015.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

au 31 décembre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part.)

15 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Les ventes effectuées auprès de clients contrôlés par des fiduciaires totalisent 21 623 080 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

16 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des débiteurs, des chèques en circulation, des emprunts bancaires, des comptes fournisseurs et charges à payer, des distributions à verser, des remises à payer et des billets à payer est équivalente à la valeur comptable étant donné leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt à un taux qui varie en fonction des taux du marché.

La juste valeur des dépôts de garantie n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

17 - ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant en août 2022, à verser une somme de 35 240 000 \$ pour un immeuble. L'obligation du Fonds en vertu du contrat de location est garantie par une lettre de crédit bancaire au montant de 2 028 000 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 2 028 000 \$ annuellement.

Le Fonds s'est également engagé, en vertu d'un contrat de services échéant en juin 2015, à verser une somme de 4 921 000 \$ pour des services informatiques fournis par la filiale du Vendeur. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 518 000 \$ annuellement.

18 - BÉNÉFICE PAR PART

Le tableau ci-dessous présente le bénéfice de base et dilué par part :

	Bénéfice net \$	Moyenne pondérée de parts	Bénéfice par part \$
Bénéfice de base et dilué par part	3 286	5 742 647	0,57

Les parts de Colabor SC échangeables n'ont pas été prises en compte dans le calcul du bénéfice par part dilué puisque leur effet était anti-dilutif (ou leur conversion hypothétique était anti-dilutive).